

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
**Demande d'autorisation environnementale concernant la mise en service d'une
nouvelle installation de réfrigération à l'ammoniac**

Demandeur : Société ELIVIA, Boulevard Pasteur, 44 150 ANCENIS-SAINT-GEREON
Emplacement des installations : Route d'Epinay, 14 310 VILLERS-BOCAGE

Conformément à l'article L. 181-10-1 du Code de l'Environnement, une consultation du public d'une durée de 3 mois est prescrite du mercredi 29 octobre 2025 au jeudi 29 janvier 2026 inclus, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ELIVIA pour la mise en service d'une nouvelle installation de réfrigération à l'ammoniac sur la commune de Villers-Bocage.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

Epinay-sur-Odon	Longvillers	Maisoncelles -Pelvey	Parfouru-sur- Odon	Saint-Louet-sur- Seulles
Tracy-Bocage	Villy-Bocage	Villers- Bocage	2505 932 ES	

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6726/>
- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Villers-Bocage, aux horaires d'ouverture suivants :

Lundi : 14h00-17h00
Mardi : 9h00-12h00 ; 14h00-17h00
Mercredi : 9h00-12h00 ; 14h00-17h00
Jeudi : 9h00-12h00 ; 14h00-17h00
Vendredi : 9h00-12h00 ; 13h30-16h30

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie de Villers-Bocage, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus,
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Villers-Bocage, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6726/>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables en mairie de Villers-Bocage.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6726/>

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. Toute information sur le dossier pourra être demandée auprès de la société ELIVIA (porteur de projet) – M. Olivier JAMES par téléphone au 07.62.09.75.32 ou par mail à l'adresse : ojames@elivia.fr

Mme Aurélie LAMÉ, hydrogéologue - géologue, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de CAEN, se tiendra à la disposition du public en mairie de Villers-Bocage, salle de mariage, Place Maréchal Leclerc, 14 130 Villers-Bocage:

Villers-Bocage	Le 19 novembre 2025	10h-11h30
	Le 21 janvier 2026	10h-11h30

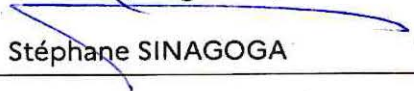
Deux réunions publiques d'information se tiendront au centre Richard Lenoir, rue Richard Lenoir, 14 130 Villers-Bocage, le :

Première réunion	7 novembre 2025 18h-19h30
Seconde réunion	16 janvier 2026 18h-19h30

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie de Villers-Bocage, ainsi qu'à la préfecture du Calvados (Bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Fait à Caen le, 29 SEP. 2025	Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire général,  Stéphane SINAGOGA
-------------------------------------	--